



- p. 2 : Actualités : Parcoursup : quel mépris pour la jeunesse !
- p. 3 : Édito, Patrick Désiré
- p. 4 : Maternelle : une «petite» priorité gouvernementale.
- p. 4 & 5 : Tablettes : attention danger.
- p. 5 : Réformes de la Voie Pro : risque de plan social pour le bac GA.
- p. 6 & 7 : Réforme du bac et du lycée : il est encore temps de se mobiliser.
- p. 7 : À l'ESPE bientôt le début de la précarité ? CIO : le démantèlement.
- p. 8 : La souffrance au travail des CPE. Missions des AED : problématiques.
- p. 9 : Non-titulaires : réemploi, affectations, contrats Adjoint-e gestionnaire : un métier riche mais sollicitant.
- p. 10 : Représentativité dans la Convention Collective de l'Enseignement Privé Non Lucratif (EPNL).

**p.11 à 15 : DOSSIER – Réforme de la Voie Pro : la loi du marché**

- p. 16 : Médecine de prévention : nous pouvons gagner !
- p. 17 : Rétablissement du jour de carence.
- p. 18 : Militantes.
- p. 19 : Mobilisation du 22 mai : la Fonction publique dans la ligne de mire.
- p. 20 : Chasse aux migrant-es : Collomb et les «identitaires» se partagent le boulot.
- p. 21 : Rencontre : Sylvaine Laporte Fray, CPE.
- p. 22 : Des retraité-es attaqué-es !
- p. 23 : D comme... «diplôme professionnel».

**Je souhaite me syndiquer**

Se rendre sur notre site : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)

cliquer sur «Rejoignez-nous» dans le menu principal

**Je souhaite prendre contact**

01 55 82 76 55 / [unsen@ferc.cgt.fr](mailto:unsen@ferc.cgt.fr)

CGT Éducation - 263, rue de Paris

case 549 - 93515 Montreuil cedex



web

Directrice de publication : Nadine CASTELLANI LABRANCHE. Rédactrice en chef : Pauline SCHNEGG  
 Maquette : Christine JARRY-AREND. Conception de la «Une» : Bertrand VERHAEGHE  
 Périodicité : bimestrielle. CPPA : 0620 S 07375 - ISSN : 1250 - 4270. Dépôt légal : novembre 2017  
 Imprimerie RIVET - BP 1577 (87022) Limoges cedex 9. CGT Educ'Action - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex. Tél. : 01.55.82.76.55 - Télécopie : 01.49.88.07.43  
 Mèl : [unsen@ferc.cgt.fr](mailto:unsen@ferc.cgt.fr) - Internet : [www.unsen.cgt.fr](http://www.unsen.cgt.fr)

# Parcoursup : quel mépris pour la jeunesse !

Au soir du 22 mai, 400 000 élèves se sont retrouvés sans réponse positive pour leur affectation à la rentrée prochaine. Et pour celles et ceux qui ont obtenu un «oui», il ne s'agit pas forcément d'une orientation souhaitée.

La sélection est dure et met une pression insupportable aux jeunes et leurs familles à quelques jours des épreuves du baccalauréat.

Individuellement, on cherche des solutions : s'inscrire dans des établissements privés (un effet d'aubaine?), «rater son bac» pour tenter d'obtenir l'année suivante une orientation «choisie», chercher du travail avec ou sans bac.

Un effet voulu ? En signifiant la fin de la démocratisation de l'enseignement supérieur, le gouvernement contribuera à fournir de la chair à patrons pour des emplois peu qualifiés et donc peu rémunérés !

Et gare à ceux et celles qui collectivement s'organisent et dénoncent ce système d'orientation injuste ! Toute tentative de mobilisation est durement réprimée, de façon injustifiée et totalement disproportionnée : intimidation, procédures disciplinaires dans les établissements, intervention des forces de l'ordre, voire garde à vue comme pour les jeunes qui ont voulu tenir une AG au lycée Arago.

Est-ce donc ainsi que l'on apprend aux jeunes à investir le débat démocratique, à devenir des citoyen·nes ? Non content de les empêcher de poursuivre leurs études dans la formation de leur choix et pour certain-es leur interdire l'accès aux études supérieures, le gouvernement veut les faire taire.

Un changement de société, à l'opposé de celui que l'on souhaite est «en marche» : concurrence, sélection, précarisation, répression font partie du monde de Macron.

50 ans après mai 68, où en est notre capacité de réaction ? Le vent de la contestation qui s'exprime dans le pays soufflera-t-il assez fort pour arrêter ce fameux rouleau compresseur à l'œuvre depuis des années et qui semble être passé à la vitesse supérieure ?

Nadine CASTELLANI-LABRANCHE





Patrick Désiré, Secrétaire général

## La fin des jours heureux pour la Fonction publique

**L**e 25 mai 2018, le gouvernement a présenté aux organisations syndicales son projet pour «*définir un nouveau modèle de dialogue social*».

En réalité, ce texte se limite à redéfinir les compétences des Commissions Administratives Paritaires (CAP). Jusqu'à présent, celles-ci sont obligatoirement consultées pour tous les actes de gestion de la carrière des fonctionnaires (mutation, avancement, détachement...).

Par exemple, lors de l'examen des demandes de mutations, les élu·es des personnels sont chargé·es de vérifier les barèmes des agent·es et de corriger d'éventuelles erreurs, ou l'arbitraire de l'administration.

### Paritarisme en danger

Si ce gouvernement parvient à imposer ces nouvelles dispositions, nos collègues n'auront plus aucune visibilité sur le traitement de leur demande de mutation.

Il en est ainsi pour tous les actes de gestion de la carrière des personnels.

Le paritarisme, tel que nous le connaissons aujourd'hui, est un des piliers du statut général des fonctionnaires, mis en place après la Seconde Guerre mondiale par la loi du 19 octobre 1946.

Il s'agissait alors de remplacer le statut des fonctionnaires publié par le régime de Vichy cinq ans plus tôt, il fallait garantir l'indépendance du fonctionnaire dans l'exercice de ses missions en assurant la transparence de la gestion des carrières des agent·es de l'État.

Les législateurs de la période 1944/1947 ont explicitement associé leur travail législatif au programme du Conseil National de la Résistance, le programme des jours heureux, élaboré sous l'occupation.

Pour y parvenir, de nombreuses organisations politiques et syndicales avaient alors été capables de se rassembler pour poser les bases d'un nouveau modèle social qui réduise les inégalités de la société et de donner des droits aux salarié·es.

Depuis plusieurs décennies, sous la pression du patronat, beaucoup de ces acquis ont été remis en cause. Pour la Fonction publique, cette attaque frontale contre le statut général, si nous ne nous donnons pas les moyens de la contrer, pourrait bien signifier la fin des jours heureux.

## Maternelle : une « petite » priorité gouvernementale

**A** bien y regarder, on se demande bien à quoi ont pu servir les Assises de la Maternelle de mars dernier. On aurait pu penser qu'une large concertation entre professionnel·les de la petite enfance, de l'éducation et de l'enseignement aurait lieu. Mais de tout cela, il ne fut rien.

À bien y regarder, ces deux jours de grand-messe n'auront permis que d'annoncer l'élargissement de la scolarisation obligatoire dès 3 ans, rien de plus. Et si cette mesure est une revendication de la CGT Éduc'action, notre organisation regrette qu'elle soit un nouveau cadeau aux écoles privées puisque Macron n'abroge pas la loi sur leur financement par les collectivités locales.

La CGT Éduc'action déplore surtout que ces Assises aient été fermées aux enseignant·es et aux syndicats. Il n'y a pas eu de confrontation de projets autour de la maternelle, des élèves et des pratiques professionnelles.

### Assises de la maternelle : effet d'annonce

Ces deux jours ont été le plus souvent le théâtre d'échanges autour de la petite enfance et d'une multitude de lieux communs autour des enfants et de ce qui devrait être fait dans les écoles. L'étrange sentiment que les intervenant·es parlaient de sujets, de métiers et pédagogie qu'ils-elles ne maîtrisaient pas... Et nos collègues et camarades écoutaient ces prescriptions sans pouvoir leur répondre...

La CGT Éduc'action maintient que l'accès à l'école maternelle doit être possible dès 2 ans si les familles le souhaitent. Ces lieux d'apprentissage et de socialisation ne peuvent être efficaces que si les effectifs ne dépassent pas 20 élèves dans des classes adaptées et équipées. Ils-elles doivent aussi être encadré·es par au moins un·e enseignant·e et un·e professionnel·le multi-catégoriel·le formé·e.



Il est indispensable que la liberté pédagogique, notre outil de travail, soit préservée et que la formation spécifique soit développée et améliorée. Pour la CGT Éduc'action, ces objectifs fondamentaux ont été les grands oubliés.

*Le Groupe d'animation National Premier degré*

## Tablettes : attention danger !

**T**andis que les scandales se succèdent au sujet de Facebook et de la récupération de données par d'autres sociétés depuis ce réseau social, à des fins politiques ou commerciales, tandis que le règlement général sur la protection des données entre en application en France en mai 2018, le Conseil départemental de l'Ain semble prendre ses distances avec les questions de protection des données personnelles et de neutralité de l'école.

On connaît la propension des grandes entreprises du Web à l'utilisation de nos données personnelles, au transfert de ces données auprès d'autres entreprises. Avec la dotation de nombreux collèges de l'Ain en tablettes numériques, le département a choisi de laisser la société Orange, responsable de la gestion de ces outils, récupérer les données personnelles des enfants scolarisé·es, sans consentement. Le problème, c'est qu'Orange se donne le droit de transmettre ces données à ses entreprises partenaires, sans garantie, a priori, quant à leur utilisation, quant à leur durée de conservation.

Une explication ? L'article 7 de la Loi informatique et libertés, qui précise que le consentement n'est pas requis lorsque le traitement vise l'exécution d'une mission de service public. Mais dans cette lecture abusive, on en arrive à simplement permettre tout et n'importe quoi,

au-delà de l'inscription de l'élève dans une solution de gestion scolaire, utilisée par les seuls personnels de l'établissement, par exemple, qui pourrait être légitime.

À l'heure d'une prise de conscience sociétale, et pédagogique, pour la nécessité d'apprentissages afin de favoriser l'utilisation raisonnée des services numériques en ligne, on ne peut que s'inquiéter d'un tel choix de la part du Conseil départemental de l'Ain à travers ce projet.

## Comment Orange s'empare des données des élèves

Les enseignant-es souhaitent des tablettes pour répondre à des enjeux pédagogiques associés au numérique. Ils-elles se voient imposer un environnement Orange spécifique, une publicité permanente face aux élèves. Ils-elles se voient contraint-es, pour utiliser ces outils, de soumettre leurs élèves à une potentielle utilisation de leurs données personnelles.

*Florian REYNAUD, professeur documentaliste*

## Réformes de la Voie Pro : risque de plan social pour le Bac GA

Il y a maintenant 5 ans, les Bac Pro Comptabilité et Secrétariat ont été fusionnés en un seul bac Gestion-Administration (GA), avec une diminution des qualifications en comptabilité. L'insertion professionnelle des élèves a été dégradée.

Pour les collègues, il y a eu un alourdissement des tâches, notamment via la mise en place de l'évaluation avec Cerise-Pro. Depuis plusieurs années, il y a des fermetures de sections Gestion Administration, des transformations en ARCU<sup>1</sup>... Diplôme dévalorisé, collègues en souffrance...

Le constat est lourd. Le GA a servi de laboratoire : Cerise pro est réapparu dans la réforme du Bac Pro MELEC (Electrotechnique).

### ■ Les réformes actuelles vont aggraver la situation

Le gouvernement fait le choix idéologique de confier le pilotage de la formation au MEDEF et aux branches professionnelles. C'est un risque pour l'avenir des filières GA et ARCU qui ne sont pas clairement rattachées à une branche.

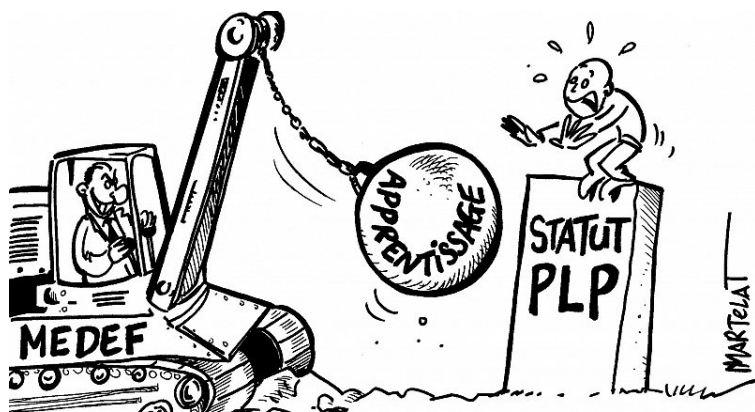
Le ministre considère qu'il y a trop d'élèves en Bac Pro GA aujourd'hui. Il dit ne pas avoir la volonté d'éteindre cette formation, mais néanmoins il envisage une réduction forte des effectifs élèves et annonce réfléchir à un plan RH de reconversion des professeur-es de GA : intervention dans d'autres filières ou même en techno collège ! **Les PLP n'ont pas à payer l'échec de la GA !**

### ■ ARCU-GA-Commerce et Vente : vers une fusion généralisée ?

Il y a une volonté de regrouper des filières en seconde pour rendre l'orientation plus progressive. L'un des exemples : seconde tertiaire «service aux entreprises» puis choix de spécialités pour une 1<sup>ère</sup> Bac pro Commerce ou GA... **La CGT Éduc'Action** est opposée au regroupement des spécialités qui conduit à une désécialisation de la formation. Bien au contraire, elle revendique une politique ambitieuse pour la voie professionnelle ! **Par exemple, pour améliorer les poursuites d'études des élèves de GA, elle propose une classe passerelle vers le BTS.**

*Yannick BILIEC*

1- ARCU : accueil relations client-es et usager-ères



# Réforme du bac et du lycée : il est encore temps de se mobiliser

Les arrêtés réformant le baccalauréat et l'organisation du lycée général et technologique, présentés - et rejetés - lors de 2 séances du Conseil Supérieur de l'Éducation, sont, sans surprise, dans la logique des annonces du ministre que nous dénoncions dès le départ. Ils permettent, néanmoins, de mieux mesurer l'impact de la réforme sur les élèves et les personnels.

## ■ Organisation des enseignements

Les changements en seconde seront effectifs à la rentrée 2019. Les enseignements d'exploration disparaissent, les SES et un enseignement numérique entrent dans les enseignements obligatoires ; l'accompagnement personnalisé n'est plus dans les grilles horaires, comme en première et en terminale. Les élèves pourront choisir un enseignement optionnel général et un autre technologique.

## Une réforme révoltante

13h en terminale (mêmes disciplines avec maths à la place de l'enseignement scientifique).

Les élèves de la voie générale devront choisir trois spécialités (3h chacune) en première et en conserver deux en terminale (6h chacune) parmi les suivantes : mathématiques, physique-chimie, SES, histoire-géographie/géopolitique et sciences politiques, humanités littérature et philosophie, langues et littératures étrangères, arts, SVT, sciences de l'ingénieur, numérique et sciences informatiques. Ils-elles pourront choisir une option en première et en ajouter une autre en terminale (maths expert, maths complément ou droit et grands enjeux du monde contemporain).

En première technologique, les élèves suivront trois enseignements de spécialités dont deux seront regroupés en terminale.

## ■ Modalités de l'examen

L'examen sera constitué, pour 60% de la note, d'épreuves terminales : en fin de première une épreuve orale et écrite de français ; en terminale, deux épreuves de spécialité au printemps (afin d'être prises en compte dans Parcoursup), un oral, en juin, sur l'une ou les deux spécialités de terminale et l'épreuve de philosophie. Le reste sera validé, pour 10% par les moyennes des bulletins scolaires, chaque discipline à poids égal.

Les 30% restants seront validés par des «*épreuves communes*» par le biais d'évaluations lors de temps donnés dans les disciplines du tronc commun (sauf français et philosophie) : deux épreuves en première et une en terminale (une seule en première pour l'enseignement scientifique), ainsi qu'en fin de 3<sup>ème</sup> trimestre de première pour la spécialité qui ne sera pas conservée par l'élève.

Dans le cycle terminal, les élèves suivront tou-ttes un tronc commun : dans la voie générale, 16h en première et 15,5h en terminale (histoire-géographie, EMC, «enseignement scientifique», deux langues vivantes, EPS, Français puis philosophie); dans les séries technologiques, 14h en première et

Au total, en filière générale, ce sont 14 épreuves que devront passer les élèves.

**Cette réforme est inacceptable** : elle sur-spécialise les élèves, les oriente précocement, les poursuites d'études dépendant du choix des spécialités, en lien avec Parcoursup et les attendus à l'université.

De plus, la baisse du volume horaire des élèves (ex : de 28h30 à 26h par semaine en seconde) engendra des suppressions de postes. Avec la disparition des séries, les établissements vont «*optimiser*» la capacité de chaque division... en augmentant ses effectifs.

De plus, les marges horaires, autrefois destinées aux dédoublements, sont en baisse et risquent d'être utilisées pour de l'accompagnement spécialisé, pour l'orientation ou pour les options.

## ■ Des enseignant·es sous pression

Par le choix des spécialités et par la création d'enseignements multi-disciplinaires, cette réforme met les disciplines en concurrence.

Enfin, les conditions de travail des personnels et d'étude des élèves vont se dégrader : multiplication, dans le cadre des «*partiels*», d'évaluations sommatives au détriment de l'aspect formatif de notre travail.

Outre la surcharge, c'est le risque de la suspicion du «*bac maison*» en particulier concernant les établissements accueillant les publics les plus en difficulté. Certaines facs zélées ont déjà, par anticipation, décidé de pondérer leurs critères de sélection par... l'établissement d'origine !

Michael MARCILLOUX

## À l'ESPE le début de la précarité ?

Le gouvernement s'attaque à tous les secteurs professionnels sans oublier de s'intéresser aux ESPE<sup>1</sup> victimes des baisses drastiques de moyens et d'une accentuation de la précarisation des personnels. Nous avons la crainte de voir attaquer la formation, nous en avons maintenant la certitude : il n'est plus question de «*si*» mais plutôt de «*quand*» et «*comment*».

### Stagiaire et déjà précaire...

Si le ministre de l'Éducation nationale souhaite allonger d'un an la durée de formation avec un concours à l'issue de la L3<sup>2</sup> (ce qui pourrait être positif) c'est en fait pour :

- rémunérer les enseignant·es stagiaires quelques centaines d'euros la première année, et à peine plus la seconde année de formation,
- avoir des stagiaires qui n'auraient plus le statut de fonctionnaires, ils-elles ne passeraient l'admission qu'à la fin de la seconde année de stage.

Ajouter de la précarité dans le métier d'enseignant·e favorisera un contrôle sur la façon d'enseigner. Ce n'est donc pas seulement la formation qui serait modifiée, mais aussi la façon de former les enseignant·es : la pé-



dagogie, la place de la recherche, l'évaluation des formations sont autant de modifications que l'ESPE pourrait connaître...

Le gouvernement entame une course du parcours professionnel, des salaires et des carrières en fonction des compétences individuelles, anéantissant ainsi le collectif. Au profit de qui ? Certainement pas des élèves...

Jean-Baptiste DELGENES

1- ESPE (École Supérieure du Professorat et de l'Éducation) ;

2- L3 : 3ème année de licence

## CIO : le démantèlement

Les personnels de l'orientation scolaire luttent depuis plusieurs semaines pour défendre leurs métiers et missions : le gouvernement a décidé, dans la poursuite des réformes du lycée, de la formation professionnelle et de l'Enseignement supérieur, de supprimer les CIO.

Au prétexte que l'information professionnelle ne serait plus de la compétence de l'Éducation nationale, mais de celle des Régions, les personnels des DRONISEP leur seront transférés et les PsyEN réintégré·es en établissements scolaires. Ne nous leurrons pas : il s'agit d'un véritable cadeau aux Régions, qui, malgré la perte du pilotage de l'apprentissage au profit des branches, pourront promouvoir les formations qu'elles souhaitent

### Maintien des CIO à l'État

en lien avec le patronat local. Pour les usager·ères, c'est la fin du service d'État d'orientation, de l'égalité de traitement sur le territoire, de la qualité de l'information et de l'objectivité des propositions en fonction de leurs appétences.

Christine BARIAUD

## La souffrance au travail des CPE

Les CPE sont soumis-es à de nombreuses tensions qui impactent fortement leurs conditions de travail : durée de travail, récupération, textes, pressions managériales, résultats, injonctions contradictoires, méconnaissance du métier par les collègues... malgré la circulaire «*métier*» publiée en août 2015, censée mettre un terme aux innombrables conflits sur la définition de notre métier. La difficulté vient certes, de ces nombreuses tensions liées à la méconnaissance des règles qui le régissent mais aussi au syndrome de super-héros que développent de trop nombreux-ses collègues.

Un EPLE doit pouvoir fonctionner en l'absence du ou de la CPE. Ceci signifie alors que le ou la CPE a le droit de respecter son temps de travail, de se former, de s'absenter, d'être malade et de ne pas subir les remarques faussement sympathiques des collègues ou les assauts en règle à son retour dans l'établissement.

### Non, les CPE ne sont pas des super-héros·ines

Il est important de rappeler aux CPE, aux personnels enseignants et administratifs que la responsabilité du fonctionnement des établissements ne repose pas sur les seules épaules du ou de la CPE. Pourtant, un-e CPE absent-e doit anticiper, car son retour est souvent brutal. La journée s'est passée comme toutes les journées, émaillée de petits incidents, d'incohérences d'emploi du temps, de réunions, d'absences d'élèves douteuses... **Bref, camarade tu peux être absent-e mais prépare-toi au retour !**

Un autre point de souffrance, la problématique des inspections. Certain-es inspecteur-trices ne connaissent pas le métier et ne s'appuient que sur le référentiel de compétences que le ministère présentait comme «*l'ensemble des attendus d'un-e CPE sur l'ensemble de sa carrière...*».

Ce métier est exigeant, mais ce qui nous inquiète et nous questionne, c'est bien l'entrée dans le métier : nous

voyons des pratiques managériales infiltrer doucement mais sûrement les EPLE dans les façons de parler, les politiques du chiffre. Il est nécessaire que les collègues stagiaires et néo-titulaires soient au clair avec leur métier et n'aient plus à pâtir de chef-fes d'établissement qui confondent les EPLE avec des sociétés cotées en bourse.

Il faut créer des lieux de regroupements des CPE et avoir un retour des analyses de pratiques. Il est urgent de mettre en place une formation continue de qualité ouverte aux néo-titulaires en priorité. Comment replacer les collègues dans leur rôle sans les laisser en proie aux pressions des chef-fes d'Établissement ?

*François QUINCHEZ, Sylviane LAPORTE-FRAY*

## Missions des AED : problématiques

En 2003, le ministère a mis fin au statut des MI/SE pour créer les AED. D'un recrutement académique d'étudiant-es bénéficiant d'une aide (sorte de bourse), on passe à celui, local, d'AED variable d'ajustement dans la gestion des établissements. Jeune, peu diplômé-e, l'AED voit ses missions s'élargir au fil des années : pédagogiques, brigades anti-violence, aide aux enfants handicapé-es... son contrat déterminant l'objet de ces missions. En fait, ils-elles sont souvent corvéables à merci.

**À la CGT Educ'action nous réclamons**, pour ces personnels, un recrutement académique, une vraie grille salariale et un vrai statut. Par exemple, les MI/SE avaient une décote horaire lorsqu'ils-elles effectuaient un travail pédagogique d'aide aux élèves.

**La CGT Educ'action revendique** également un véritable temps personnel de formation décompté. Ce vivier de personnels préparant les concours permettrait peut-être de mieux intégrer les problématiques de vie scolaire.

C'est pourquoi la CGT Educ'action portera la revendication du retour d'un statut amélioré de MI/SE lors des futures concertations sur le sujet.

*François QUINCHEZ*



## Non-titulaires : réemploi, affectation, contrat

La fin de l'année scolaire approche et commence donc l'insoutenable attente des non-titulaires quant à leur réemploi, leur affectation et l'avis du-de la chef-fe d'établissement. Pour beaucoup, le "coup de fil" qui les affectera ne sera reçu que quelques jours avant la rentrée, voire bien après. La CGT dénonce les pratiques de bon nombre de rectorats qui font fi des droits des non-titulaires.

Pourtant, la majorité des besoins sont déjà connus début juillet, après l'affectation des titulaires. Ce n'est, la plupart du temps que parce que les services administratifs, eux-mêmes précarisés, sont débordés que ces affectations ne sont pas connues plus tôt. D'où stress, inquiétude, retard d'affectation et chômage dans l'attente, pour les collègues. Il y a

**Non titulaires :  
mais pas sans droits**

aussi un réel manque de transparence dans ces affectations. Pour la CGT, cette situation est inacceptable. Tout en revendiquant la titularisation de tou-tes et dans l'immédiat la garantie du réemploi, nous exigeons la tenue dès la fin de l'année scolaire de CCP d'affectation des non-titulaires en application d'un barème transparent.

C'est ce constat d'arbitraire qui amène la CGT Éduc'action à faire campagne sur ces axes dans plusieurs académies. Par exemple, sur Nantes, en exigeant la garantie de réemploi sur des temps pleins et en cas de baisse de quotité de travail pour les CDD, le droit à refuser légitimement le poste et à percevoir le chômage, quel que soit le nombre d'heures en moins.

Sur Créteil, la campagne «non-titulaires, mais pas sans droits» exige le respect du délai de prévenance d'un mois (3 mois s'il entraîne une CDIisation) pour le réemploi et l'application de la réglementation concernant les contrats des CDD qui doivent, obligatoirement, être à 100% sur des postes vacants d'une quotité comprise entre 70 et 100%. Ces initiatives, à multiplier sur tout le territoire, permettront de faire avancer partout les droits des non-titulaires.

Yvon-Yvan BARABINOT

## Adjoint-e gestionnaire : un métier riche, mais sollicitant

Polyvalence, disponibilité, technicité... la liste est incomplète mais reflète les capacités et les compétences attendues d'un cadre A ou B dans un établissement scolaire.

Depuis plusieurs années, les dégradations des conditions de travail face aux exigences des institutions (rectorat et collectivités territoriales) sont réelles et dévastatrices. Les vagues de décentralisation ont placé l'adjoint-e gestionnaire au cœur de l'encadrement des personnels des collectivités, et donné une délégation pour organiser l'activité logistique de l'établissement.

Chef-fe de service pour l'activité des collègues administratif-ves placé-es sous son autorité, l'adjoint-e gestionnaire ne connaît pas de journée type : gestion

des échéances et quotidiennement des urgences. Assurant la sécurité des biens et des personnes sous l'autorité du-de la chef-fe d'établissement, l'adjoint-e gestionnaire doit également travailler en bonne relation avec tou-tes les partenaires internes et externes (les relations liées à un environnement de travail dégradé débouchent sur des souffrances silencieuses et des pathologies anxio-gènes). L'adjoint-e doit composer avec les suppressions de postes dans l'établissement qui génèrent d'importantes surcharges de travail.

**La CGT Éduc'action exige l'amélioration des conditions de travail des adjoint-es gestionnaires !**

Le collectif administratif de l'UNSEN

# Représentativité dans la convention collective de l'Enseignement Privé Non Lucratif (EPNL)

En juillet 2016, la Convention Collective (CC) de l'Enseignement Privé Non Lucratif, regroupant 9 CC existantes et 100 000 salarié-es, a été signée par les employeurs, la CFDT, la CFTC et le SPELC. Il s'agit du rapprochement de l'Association des Employeurs des Universités et Instituts Catholiques (AEUIC), de la Fédération des Établissements d'Enseignement Supérieur d'Intérêt Collectif (FESIC) et de la Fédération Nationale des Organismes de Gestion des établissements de l'Enseignement Catholique (FNOGEC). Les employeurs, en bons «*premiers de cordée*» de l'époque, anticipaient les effets de la Loi du 5 mars 2014 dont l'objectif est de réduire le nombre de branches professionnelles (et supprimer celles à faible effectif ou à faible activité).

Bizarrement, le CNEAP (agricole privé) ne s'est pas joint pas à ce regroupement, par crainte d'être noyé...

Dès sa création, la CGT, la CGC et FO ont fait valoir leur droit d'opposition. En effet, la CGT ou la CGC, représentatives dans les petites branches, disparaissent alors que le SPELC du fait de son poids dans la FNOGEC mais inexistant ailleurs, devient représentatif dans la nouvelle branche ! Le 18 novembre 2017, le Ministère du Travail a publié les chiffres de la représentativité des organisations syndicales dans la CC de l'EPNL :

CFDT 44%, CFTC 34% et SPELC 22%.

Exit la CGT, la CGC et FO !

## Quand CFDT et CFTC s'allient pour éliminer la CGT

À la CGT, nous contestons les chiffres sur lesquels le ministère s'est basé pour publier l'arrêté. En effet, ils ne sont pas représentatifs de la réalité puisque basés sur les résultats des élections professionnelles aux Instances Représentatives du Personnel des établissements privés sous contrat, pour lesquelles 80% des électeur-trices sont enseignant-es, agent-es public-ques et non concerné-es par cette CC.

C'est pourquoi la FERC, le SNEIP, le SNPEFP et la CGC ont contesté l'arrêté, contre le Ministère du Travail, devant la cour d'appel de Paris le 18 janvier 2018. À ce jour, les organisations requérantes sont toujours en attente du mémoire du Ministère.

### Mais la surprise est venue d'ailleurs !

La FEP-CFDT et la CFTC, tels deux anges gardiens des employeurs, ont transmis chacune un mémoire en annulation pour voir déboutées la CGT et la CGC. Certes c'est leur droit. Mais cette pratique interroge, du fait que ni la CFDT, ni la CFTC n'étaient attaquées... Et que ce n'est pas la représentativité de ces OS qui est contestée mais les données utilisées et le corollaire, l'éjection de la CGT et CGC.

À défaut de résultats représentatifs de la réalité, nous demandons l'application de la règle de la présomption de représentativité, qui avait lieu avant 2008. Pour couronner le tout, la CFDT réclame 4 500 € à la CGT, la CFTC 3000 €. **Cette situation illustre pleinement la place et le rôle qu'a la CGT. Elle dérange...** Tous les moyens sont bons pour l'évincer. D'ailleurs, les employeurs n'ont pas tardé à nous signifier que nous ne serions plus invité-es à négocier, notamment pour la NAO nationale (Négociation Annuelle Obligatoire). Vu notre pugnacité en juillet 2017 et vu la docilité des autres syndicats, le patronat peut d'ores et déjà se frotter les mains pour 2018.

C'est pourquoi nous maintenons la pression et travaillons sur le terrain en perspective, cette fois, des élections de décembre 2018. Une CGT représentative au sein des instances ministérielle et académiques serait un signal fort en direction de l'Enseignement Catholique et une reconnaissance de notre investissement !

**Car seule la CGT est en mesure de proposer une voix alternative !**

Alexandre ROBUCHON



## Réforme de la voie pro du lycée : la loi du marché !

Le projet du ministère est en cohérence avec les autres réformes menées dans l'Éducation et avec la politique d'austérité menée contre les services publics et les postes. L'objectif est d'orienter plus massivement les élèves de collège vers la voie professionnelle du lycée. Une voie uniquement tournée vers l'insertion professionnelle, sous contrôle des branches professionnelles, via les campus des métiers et les contenus des formations. Une formation mise à mal par l'attaque sur les diplômes : suppression à terme du BEP, développement des blocs de compétences... Une sous-formation pour un tiers de la jeunesse scolarisée dans cette voie avec la baisse des heures d'enseignements disciplinaires et un appauvrissement à venir des contenus d'enseignement.

L'apprentissage tient une place centrale dans ce projet : à l'issue de la seconde ou de la première Bac Pro, il sera possible de passer du scolaire vers l'apprentissage. Chaque EPLE devra disposer d'une UFA (Unité de Formation en Apprentissage) et participer aux appels d'offres du patronat, via les chambres consulaires, pour obtenir des contrats de formation en apprentissage... Un apprentissage fantasmé par le gouvernement comme LA réponse aux problèmes d'insertion.

**L'École du tri est déjà une réalité, cette réforme va l'aggraver considérablement :** au sortir du collège, 40% des élèves devraient être orientés dans une voie de formation, dont l'horizon est le baccalauréat et les tâches d'exécution dans les entreprises. Au sein de cette voie, une polarisation de plus en plus forte à venir entre des campus, vitrines abondées par un patronat de branche, et des lycées pro de seconde zone dans les quartiers populaires et les territoires ruraux.

*Dossier réalisé par le collectif enseignement professionnel et coordonné par Maxime BESSELIÈVRE et Catherine PRINZ*

# La mise en oeuvre des secondes de détermination



**P**réconisation centrale du rapport Calvez-Marcon, la mise en œuvre de seconde de détermination, déjà engagée dans certaines académies et champs professionnels, se développera dans les années qui viennent. Première étape, selon les échanges avec le Ministère, en septembre 2019, mise en œuvre nationale dans trois familles de métiers.

Puis, généralisation progressive pour une cinquantaine de spécialités de baccalauréat professionnel qui seront regroupées dans quinze familles de métiers incluant chacune deux à six spécialités. Certaines spécialités ne seraient pas concernées par ces regroupements, celles où la formation est identifiée par les élèves et offre des débouchés du fait d'une adéquation aux besoins patronaux.

## La généralisation d'un bac pro 2 ans ?

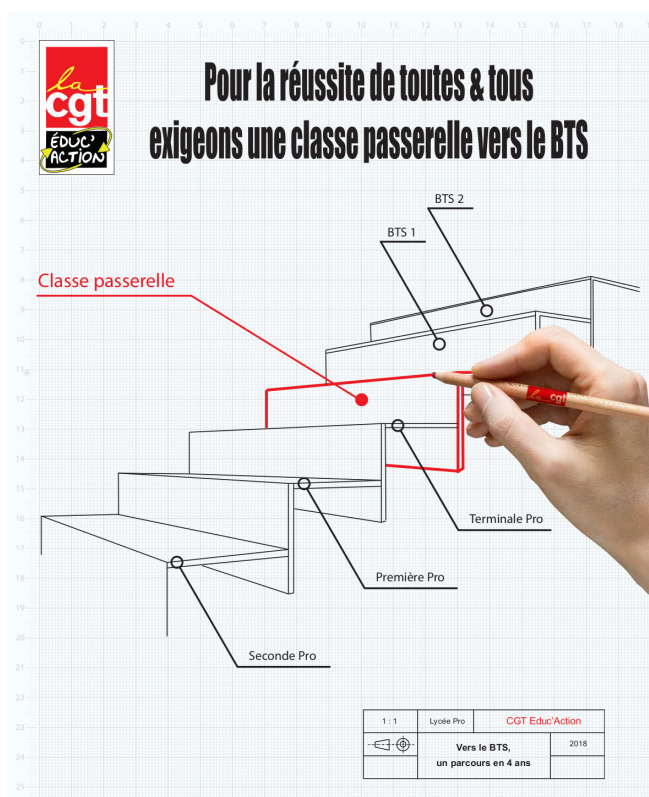
### ■ Quelles spécialités seront concernées en septembre 2019 ?

**Trois familles de métiers identifiées :**

**Transports-logistique :** avec notamment les Bacs Pros Logistique et Transport. D'autres spécialités pourraient être associées.

**Bâtiment et Travaux Publics :** avec notamment les spécialités Travaux publics, Gros-Oeuvre, Intervention sur le patrimoine bâti (avec toutes les options maçonnerie, charpente...), Ouvrage du bâtiment...  
4 000 élèves concerné-es environ.

**Commerce, Vente, Relations Clients :** avec notamment les spécialités Vente, Commerce, Métiers de l'accueil (nouveau référentiel pour la spécialité ARCU). La spécialité Gestion-Administration ne serait pas intégrée à cette famille de métiers.



**La CGT, c'est l'intérêt de la voie pro et des PLP !**

### ■ Déspécialisation du baccalauréat et gestion des flux d'élèves

Le regroupement des spécialités en seconde va nécessairement avoir une incidence sur la redéfinition des programmes et provoquer des suppressions de postes. Cela va également entraîner une déspecialisation des baccalauréats professionnels en phase avec les demandes du patronat d'une main d'œuvre polyvalente.

C'est une dévalorisation de l'enseignement professionnel au prétexte d'améliorer le parcours d'orientation de l'élève.

Pour promouvoir l'orientation des élèves encore faut-il que les différentes spécialités d'un même champ soient toutes enseignées dans l'établissement, que les rectorats aient les budgets pour financer des classes à effectifs fluctuants...

**Alors, ces secondes de détermination au bénéfice de qui : élève ou patronat ?**

# Une nouvelle organisation des enseignements : quelles conséquences pour les postes et les contenus d'enseignement ?



Dans les objectifs affichés par le Ministre : «faire de la voie professionnelle la pointe avancée de la pédagogie à l'Éducation nationale», les recettes avancées sont : réduire les heures d'enseignements disciplinaires pour développer la co-intervention, développer l'expérimentation ProFan, construire avec les élèves des projets de fin d'études.

## ■ Pédagogie d'austérité

Les nouvelles grilles horaires d'enseignement en Bac Pro reposeront sur trois blocs : des enseignements disciplinaires, des heures de professionnel en co-intervention, des heures pour l'accompagnement et l'orientation. Le tout dans un volume de 30 heures hebdomadaires de cours pour les élèves, contre 33,5 heures aujourd'hui pour les spécialités relevant de la grille 2 du BO spécial n°2 du 19 février 2009, et 34,5 heures pour celles de la grille 1. Soit, sur les trois ans du cycle, 294 heures d'enseignement en moins pour la grille 2, et 380 heures en moins pour la grille 1 : 9 à 11 semaines de cours en moins avec ce projet ! Après un an de formation en moins en 2009, voici près d'un trimestre de cours supprimé pour les élèves. Si la co-intervention peut être bénéfique quand elle est mise en œuvre par des équipes volontaires, la financer en baissant les heures d'enseignements disciplinaires est un nouveau scandale contre les diplômés professionnels et les enseignant-es !

La rénovation des grilles horaires en Bac Pro va entraîner une réécriture complète des programmes d'enseignements généraux, et donc une charge considérable de travail pour les enseignant-es. Une vigilance particulière devra être accordée aux contenus d'enseignement car le risque d'un nivellement par le bas est fort.

## ■ La fin des libertés pédagogiques ?

À l'image des préconisations du 1<sup>er</sup> degré, le Ministre entend cadrer les pratiques des PLP. L'expérience ProFan est, pour lui, une référence. Lancée dans dix académies à titre expérimental, l'objectif est de développer les compétences numériques et la pédagogie de projet avec une approche scientifique. Au menu pour les enseignant-es : utiliser une plateforme numérique avec des supports d'activités minutées, devenir des répétiteur-trices de cours élaborés par des chercheur-ses comme le précise la note de service n° 2016-150 du 7-11-2016 adressée aux recteur-trices : «La mobilisation d'un groupement de chercheurs au cœur même du projet vise à garantir la qualité théorique et méthodologique de l'expérimentation, en même temps que l'exploitation de ses résultats au bénéfice de l'enseignement professionnel et, au-delà, de l'éducation et de la formation».

La conclusion de la note est d'ailleurs éclairante sur les finalités du projet : «Ainsi, ProFan qui vise à doter les jeunes d'un répertoire de compétences leur permettant de faire face aux transformations du travail dans l'économie du futur constitue un véritable investissement d'avenir. Elle permet d'expérimenter l'intérêt d'une démarche qui s'appuie sur les apports conjoints de la communauté éducative, du monde économique et de la recherche».

## ■ Images d'Epinal

Révéléateur d'une vision éthérée de l'enseignement professionnel, le Ministère entend donner pour objectif aux élèves la réalisation d'un «chef-d'œuvre» de fin de cycle dans le cadre des heures de co-intervention. Ce type de réalisations existe déjà dans certaines spécialités mais ne peut être étendu à toutes...

## Des « Harvard du pro » pour faire quoi ?



Créés en 2013 avec la loi de refondation de Peillon, les Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) ont connu une croissance exponentielle passant de 14 Campus en 2014, à 78 en 2017.

Alors qu'un premier bilan des CMQ, daté de juillet 2017, plus que mitigé sur leur utilité, vient d'être rendu public, le Ministre les met au cœur de la réforme.

Souvent méconnus des élèves et des enseignant-es, ils sont pressentis pour devenir les « Harvard » de la voie pro et l'outil essentiel de son renforcement.

### ■ Au-delà du simple affichage, à quoi peut donc servir ce label ?

Conçus au départ pour regrouper dans un même lieu ou dans un réseau, l'ensemble des acteurs de la formation pro et du monde économique autour d'un même champ professionnel, les CMQ appelés de plus en plus Campus des Métiers seront demain l'outil qui parachèvera la politique de déréglementation voulue par le ministère.

## Les dangers des Campus des Métiers

Parmi les critères pour l'obtention du label, il y a en premier lieu l'impératif de la mixité des parcours et du mixage des publics. Il s'agit, en effet, d'accélérer le décloisonnement entre formation initiale et formation continue et d'individualiser les parcours au motif que cela va renforcer la possibilité de formation tout au long de la vie.

L'idée serait pertinente sur le plan individuel, si elle ne masquait pas celle, totalement nocive, de la mise en place généralisée de la notion de compétences. La délivrance de certificats attestant de blocs de compétences aboutira à la destruction des diplômes et à la fin de la reconnaissance des qualifications.

En effet, couplée aux campus, on trouve la mise en adéquation des formations avec les emplois locaux en renforçant les partenariats avec les entreprises locales et les branches professionnelles. Celles-ci vont désormais être prépondérantes dans la conception des diplômes et la mise en place de la carte des formations. Avec la nouvelle loi sur la formation pro, les ouvertures de formation en apprentissage par un CFA ne requièrent plus de validation de la Région.

### ■ Quelle place sera donnée demain à la formation initiale et à un premier niveau de qualification dans ces conditions ?

La mixité des parcours servira, avant tout, au renforcement de l'apprentissage, le gouvernement et les collectivités peinant à atteindre les objectifs proclamés.

Les LP serviront à la fois d'antichambre à l'apprentissage pour préparer les élèves à intégrer l'entreprise, où ils-elles devront être productif-ves alors qu'ils-elles sont en formation, et de lieu de repli puisqu'ils-elles pourront y revenir en cas d'échec ou de rupture de contrat.

La concurrence entre les LP et les CFA sera accentuée et débouchera sur le mixage des publics qui dégradera encore davantage les conditions de travail des personnels et remettra en cause le statut des enseignant-es par une annualisation inévitable.



En faisant des Campus des Métiers, la vitrine de la voie pro, le risque est énorme d'une polarisation de cette dernière. D'un côté, les LP dans les campus adossés aux pôles de compétitivité régionaux, bénéficiant de la publicité et des financements leur garantissant reconnaissance et rayonnement, présentés comme la voie de l'excellence et la réponse au chômage ; de l'autre,

## Demain, une voie pro à deux vitesses

les LP des zones rurales ou des quartiers populaires, qui perdureront tant bien que mal pour accueillir toute une partie des élèves non-inscrit·es dans un campus et maintenus pour assurer la paix sociale.

Le renforcement des CMQ est la dernière pierre à l'édifice du tri social et de la sélection déjà mis en place par la réforme du lycée général et technologique et la loi ORE, en plus d'être un moyen de remise en cause de l'enseignement professionnel dans le cadre du service public d'Éducation.

Les «Harvard du pro» n'auront d'autre vocation que de dispenser des formations adaptées aux besoins des employeurs à court terme et à un moment donné, dans une région, rompant ainsi avec le projet républicain de l'École que nous portons de former des citoyen·nes émancipé·es.

## Une concertation de façade

La CGT Éduc'action a rencontré différents interlocuteur·trices dont le Ministre, si les discussions ont bien été menées, rien n'a été pris en compte. Exception faite, peut-être, de notre revendication de création de classes passerelles vers le BTS : annoncées lors de la conférence de presse alors que jusque-là ce n'était pas une discussion pour le Ministère, nous attendons de voir quel contenu il donnera à cette appellation... La CGT Éduc'action a un vrai projet pour la voie pro du lycée et les PLP.

**La CGT Éduc'action défend** la mise en œuvre de parcours adaptés en 3 ou 4 ans en fonction des besoins des élèves et des formations. Ces parcours doivent être cadrés par des programmes nationaux et des classes dédiées.

Un parcours réussi passe notamment par la validation d'un diplôme. Le diplôme sert à reconnaître une qualification. Tous deux sont le fondement des garanties collectives en matière de temps de travail et de rémunérations dans l'entreprise. C'est pourquoi, nous refusons le découpage en blocs de compétences des diplômes et les attestations d'obtention de ces blocs, car c'est exposer les futur·es salarié·es à une individualisation de leurs rémunérations et conditions de travail.

## Donner des perspectives aux élèves

Améliorer les conditions de travail et les rémunérations «Viser l'excellence» devrait avoir des conséquences pour les personnels en matière de conditions de travail et de rémunérations pour les PLP. La CGT Éduc'action revendique l'égalité de traitement de tou·tes les enseignant·es, ce qui se traduit dans la voie pro par : l'application de la pondération allouée aux enseignant·es des autres voies du lycée (jusqu'à 1256 € de rémunération/an contre 400 € pour l'ISS voie pro actuelle), l'intégration des lycées dans l'éducation prioritaire (prime REP, 1734 € / an ou REP+, 2312 € / an, qui a une incidence sur l'accès au grade de la classe exceptionnelle). Au-delà de l'égalité salariale, nous réclamons des conditions de travail améliorées : pas plus de 20 élèves par classe en Bac Pro, 12 en CAP, des grilles horaires hebdomadaires avec dédoublements à la hauteur des besoins.

**Seul le rapport de force nous permettra de viser «l'excellence» pour tou·tes ! Alors, rendez-vous très vite dans la rue, avec la grande majorité de nos collègues pour construire et garantir le meilleur pour les élèves !**

# Médecine de prévention : nous pouvons gagner !

**Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail des Bouches du Rhône (CHSCT), le mardi 20 mars 2018 avec un point important à l'ordre du jour : l'examen du Programme Annuel de Prévention (PAP).**

Le programme annuel fixe la liste détaillée des mesures à prendre dans l'année dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité, de l'amélioration des conditions de travail et de la formation. Les conditions d'exécution (délais, personnes) et l'estimation du coût des mesures sont précisées (article 62 du décret 82-453) ... du moins en théorie.

Depuis 3 ans, la CGT Éduc'action 13 bataille pour que le PAP traduise en actes les obligations de l'employeur pour protéger la santé des agent-es. Nous venons de remporter une grande victoire. Le PAP comporte désormais pour chaque action l'enveloppe budgétaire programmée pour sa réalisation. Jusqu'ici le PAP était présenté (et validé en CHSCT sans la CGT) sans aucune ligne budgétaire et en toute opacité sur son financement. L'administration refusait de venir sur les questions budgétaires.

Désormais, nous savons que le PAP départemental est financé à hauteur de 178 739 euros pour l'année 2018 dont 13 229 euros pour renforcer la médecine de prévention.

Or, nous avons démontré dans notre déclaration liminaire que le recrutement d'un-e médecin de prévention nécessite un financement de 90 000 euros annuel contre 13 229 euros mobilisés cette année.

**À ce rythme, il faudra donc 7 ans pour financer un poste entier de médecin sachant qu'il en manque 24 sur l'académie** (source : rapport annuel 2017 de la médecine de prévention) soit 167 ans pour que l'employeur se mette en conformité avec la loi ! Nous sommes donc bien loin du compte.

À notre initiative, l'ensemble des organisations syndicales ont pour la première fois rejeté, par leur vote, ce volet du PAP dédié à la médecine de prévention. Sous l'impulsion des animateur-trices de sections syndicales CGT, des collègues, lycées et des écoles se sont emparés de cette bataille dès 2016. Ainsi, à chaque CHSCT, nous déposons des demandes du personnel de visites médicales : 150 sont en attente sur le bureau du recteur. Nous avons ainsi obtenu la visite du ou de la médecin de prévention dans 3 établissements où le personnel s'était mobilisé à l'initiative de la CGT.

## Agir : exiger une visite médicale

Mais comment entrer dans une deuxième phase de mobilisation ? En nous appuyant sur la jurisprudence du Tribunal Administratif de Marseille de 2009 : «*Les services administratifs de l'État ne sont pas fondés à refuser d'assurer les visites médicales de prévention au profit des agent-es qui souhaitent en bénéficier au motif qu'ils ne disposeraient pas de moyens en personnel suffisants.*» et en mobilisant dans nos établissements pour recueillir un maximum de demandes avec le courriertype. **Nous pouvons accentuer la pression pour faire reculer de manière significative le rectorat d'Aix-Marseille et la Dsden 13 et arracher le recrutement de médecins de prévention.**

Stéphane LEMOINE  
Représentant CGT au CHSCT 13

Pour en savoir plus : <http://www.cgteducaix.ouvaton.org/spip.php?rubrique32>





# Rétablissement du jour de carence

L'article 115 de la loi de finances (loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017) prévoit l'application d'un jour de carence depuis le 1er janvier 2018 (circulaire du 15 février 2018).

## ■ Les personnels concernés

Tou·tes les agent·es titulaires et non-titulaires : les fonctionnaires, stagiaires et titulaires, les élèves fonctionnaires ; les contractuel·les ; les maître·ses contractuel·les des établissements d'enseignement privé sous contrat avec l'État. Un·e agent·e contractuel·le est indemnisé·e avec un délai de carence de 3 jours si son ancienneté est inférieure à 4 mois de service.

Le délai de carence s'applique par principe et sous réserve des exclusions expressément prévues par la loi, à tous les congés de maladie.

## Coupables d'être malades ?

**Ainsi, le délai de carence n'est pas applicable (le II de l'article 115) :**

- lorsque l'arrêt de travail présenté par l'agent·e correspond à des blessures ou à une maladie contractées ou aggravées soit en accomplissant un acte de dévouement dans un intérêt public, soit en exposant ses jours pour sauver la vie d'une ou plusieurs personnes ;
- au deuxième congé de maladie, lorsque la reprise du travail entre deux congés de maladie accordés au titre de la même cause n'a pas excédé 48 heures à la condition que le nouvel arrêt prescrit prolonge l'arrêt précédent ;
- au congé pour accident de service ou accident du travail et maladie professionnelle ;
- au congé de longue maladie, congé de longue durée, congé de grave maladie ;
- au congé de maladie accordé postérieurement à un premier congé de maladie au titre d'une même affection

de longue durée (ALD) qui nécessite une interruption de travail ou des soins continus d'une durée prévisible égale ou supérieure à six mois. En cas d'arrêts de travail successifs liés à une même affection de longue durée, le délai de carence ne s'applique qu'une seule fois au cours d'une même période de 3 ans débutant à compter du premier arrêt de travail au titre de cette ALD. Lorsque l'agent·e public·que souffre d'ALD différentes, le délai de carence s'applique, par période de trois ans, pour le premier congé de maladie engendré par chacune des ALD ;

- au congé de maternité, ni aux deux congés supplémentaires liés à un état pathologique résultant de la grossesse ou des suites de couches.

## ■ Les modalités de mise en œuvre du délai de carence

Les agent·es en congé de maladie ne bénéficient de leur traitement ou de leur rémunération qu'à compter du deuxième jour de ce congé.

Le premier jour de congé de maladie ne peut en aucun cas être compensé par un jour d'autorisation spéciale d'absence, un jour de congé ou un jour relevant de l'Aménagement et de la Réduction du Temps de Travail (ARTT).

## ■ Le non-versement des éléments de rémunération

Sont concernés les éléments de rémunération qui auraient dû être servis à l'agent·e au titre de ce jour et notamment :

la rémunération principale ou le traitement indiciaire brut ; l'indemnité de résidence ; le cas échéant, la nouvelle bonification indiciaire ; les primes et indemnités qui sont liées à l'exercice des fonctions ; l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves ; l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise du RIFSEEP.

*Michèle SCHIAVI*

*Lire notre communiqué sur le site national de la CGT Éducation.*

## Militantes

1 104 400 personnes en activité au ministère de l'Éducation nationale : **786 900 femmes**  
317 500 hommes<sup>1</sup>

*Peut-on s'investir dans le militantisme quand on est une femme ?*

*Ou, pourquoi les femmes ne sont-elles pas représentées dans les syndicats de l'Éducation à 70 % ?*

### Champ de syndicalisation

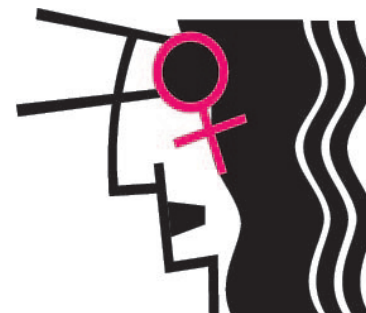
Cette année encore, les conférences et tables rondes des journées intersyndicales femmes apportent des éléments d'analyse et de transformation pour lutter contre cette injustice.

#### ■ Femmes et espace public

Il semble bien que les femmes soient obligées de fonctionner dans des espaces qui ne sont pas du tout adaptés aux contraintes qui leur sont imposées. L'espace public n'est pas occupé de la même manière par les femmes et par les hommes. Du fait de la double contrainte assignée aux femmes, travail et prise en charge de la vie familiale, celles-ci sont confrontées à des phénomènes discriminants. On s'est rendu compte en Finlande que les femmes étaient surreprésentées à l'hôpital les jours de neige : en effet, ce sont elles qui assurent les trajets domicile école la plupart du temps.

On observe, en se demandant à qui profitent les pistes cyclables, que les femmes n'en constituent plus que 10% des utilisateur·trices à partir du deuxième enfant. **Les skate-parks sont-ils des espaces publics ouverts réellement aux filles ? Comment et par qui la cour de l'école est-elle occupée ?** La périphérie est réservée aux filles, le plus large espace central dédié aux jeux de ballons des garçons empêche la circulation. Les analyses sont très nombreuses.

Les marches exploratoires permettent de dresser la cartographie sociale : réduire les temps de trajet dans la ville entre les lieux des contraintes domestiques, familiales et professionnelles profitera d'abord aux femmes,



c'est une évidence, et leur laissera le temps de militer, mais devrait bien finir par libérer du temps pour toutes et tous.

#### ■ Des références de femmes militantes

Les phénomènes d'identification sont importants dans la construction des enfants. Or, on connaît mal les femmes qui ont fait évoluer le syndicalisme, qui se sont investies dans la lutte. L'historienne Michèle Perrot<sup>2</sup> vient nous parler de Lucie Baud<sup>3</sup>, dont elle a reconstitué la vie d'ouvrière de la soie et l'événement que doit représenter, dans cette vie condamnée à la soumission de veuve avec trois enfants, le long voyage en train jusqu'à Reims, pour participer, *« distinction assez exceptionnelle, surtout pour une femme »*, au Congrès national du textile en 1904.

On connaît *L'établi*, récit de l'expérience de l'intellectuel Robert Linhart, ouvrier chez Citroën, mais qui sait que nombreuses ont été les femmes à faire de même ? Fabienne Lauret<sup>4</sup> en témoigne aux journées intersyndicales puisque étudiante en 1968, elle devient établie ouvrière mécanicienne à Renault-Flins.

C'est l'occasion de voir comment les femmes font progresser et malgré des résistances très fortes, leur place dans le syndicalisme. De 3 % à la CGT, au début du XX<sup>e</sup> siècle, elles ne sont encore que 37,5 % aujourd'hui. **Rappelons qu'elles constituent plus de la moitié de la population française.**

Lutter pour que les conditions soient réunies pour que les femmes militent et s'investissent dans le syndicalisme est notre responsabilité. Nous avons toutes et tous à y gagner.

Pauline SCHNEGG

1- Source bilan social MEN rapport 2016-2017  
2- Michelle Perrot, *Mélancolie ouvrière* : "Je suis entrée comme apprentie, j'avais alors douze ans".  
3- Lucie Baud, 1908, Paris, Grasset, coll. « Héroïnes », 2012.  
4- *L'envers de Flins, une féministe révolutionnaire à l'atelier*, par Fabienne Lauret, syllepse, 2018.

## Mobilisation du 22 mai : la Fonction publique dans la ligne de mire

Hospitalier·ères, agent·es territoriaux·ales, cheminot·es, enseignant·es..., de nombreux secteurs étaient représentés dans les cortèges du 22 mai. **À l'appel de 9 organisations syndicales**, cette journée de mobilisation se voulait, durant la période, un point d'orgue pour dénoncer l'austérité rampante qui touche de plein fouet les services publics.

Avec 140 cortèges et rassemblements sur tout le territoire, la détermination est toujours présente. Concernant les taux de grévistes, ils sont non négligeables voire même importants dans certains secteurs : à Toulouse, 50% des écoles fermées, à Lille, des centres d'encaissement des Finances Publiques bloqués...

Les agent·es du secteur public qui voient leurs conditions de travail se détériorer, leur salaire stagner ne comprennent pas en quoi ils-elles seraient des «*privilegié·es*» parce qu'ils-elles ont un statut qui soi-disant les protégerait. Les fonctionnaires, tout comme les cheminot·es, sont la cible, depuis plusieurs années, des politiques des gouvernements successifs. Leur statut devient un sujet récurrent dans les médias et est montré comme une ringardise absolue !

C'est la raison pour laquelle le projet CAP 22 du gouvernement est une véritable attaque contre les fonctionnaires et les services publics : recours massifs aux personnels précaires, fusion de services, salaires au mérite... Ce projet a de quoi inquiéter. Pourtant, financer des services publics de qualité, garants de l'égalité entre toutes et tous est possible. C'est une question de choix de société. Il faudra encore le crier haut et fort lors des prochaines journées de mobilisation qui devraient, de nouveau, être organisées. La CGT réaffirme qu'il y a urgence à écouter la contestation et les revendications des agent·es. Des services publics de qualité ne peuvent fonctionner qu'avec des moyens à la hauteur des enjeux et du personnel titulaire, formé et reconnu.

Isabelle VUILLET



## Convergence public-privé dans les EHPAD.

Cela faisait un moment que ça bouillonnait dans ce secteur avec une situation dégradée depuis près de 15 ans ! Cette année, grèves et manifestations dans toute la France ont vu les salarié·es du public et du privé faire front commun, rejoint·es par les retraité·es et les familles de résident·es.

Il faut dire que les raisons de la colère sont nombreuses : dégradation des conditions de travail, augmentation des cadences pour les soignant·es, manque de personnel et au final, une maltraitance constatée des patient·es.

### Les raisons de la colère

En effet **le ratio normal est de 1 soignant·e pour 1 résident·e, alors qu'on ne trouve que 400 000 salarié·es pour 600 000 personnes**. Cherchez l'erreur ! Et la création annoncée de 20 000 postes sur 3 ans, même s'il s'agit d'une première avancée, reste loin du compte. De plus, la réforme du financement des EHPAD entraînera encore une réduction de 200 millions d'euros par an des crédits accordés aux établissements publics.

C'est bien entendu, la même rengaine sur la dépense publique : le déficit et la dette justifieraient que nos ancien·nes vieillissent dans des conditions de vie indécentes. Sauf, bien sûr, celles et ceux qui sont exonéré·es de l'ISF ! Pourtant 10 milliards suffiraient à mettre fin à la maltraitance, rien comparé aux 240 milliards versés chaque année aux entreprises !

Nadine CASTELLANI LABRANCHE

## Chasse aux migrant·es : Collomb et les « identitaires » se partagent le boulot

La loi asile-immigration a été votée par les député·es «*godillots*» de l'Assemblée. Elle sera sans doute encore durcie en juin par un Sénat dominé par les ami·es de Wauquiez. Après avoir affirmé –comme ses prédécesseur·es– que le «*délit de solidarité*» n'avait jamais existé, Collomb prétend en avoir précisé les contours dans son projet de loi. Un peu comme un enfant qui jure n'avoir jamais mis la main dans le pot de confiture et promet qu'il ne le fera plus.

Le contenu réel du «*délit de solidarité*» se manifeste de façon éclatante du côté du col de l'Echelle (05). Le 21 avril dernier, des militant·es de «*Génération identitaire*» se livrent à une expédition spectaculaire à la frontière, visant à repousser des migrant·es épuisé·es et gelé·es vers l'Italie. Les gros moyens sont mis en œuvre : drones, hélicoptères... Les gendarmes laissent faire.

Le lendemain, une manifestation proteste contre la militarisation de la frontière et la non-prise en charge des migrant·es en danger. Cette fois, la gendarmerie intervient, interpelle six personnes, dont trois sont poursuivies pour «*avoir par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée irrégulière en France de plus d'une vingtaine d'étrangers, avec cette circonstance que les faits ont été commis en bande organisée*». Bref, elles risquent selon la loi-avant comme après le projet Collomb- 10 ans de prison et 750 000 euros d'amende<sup>1</sup>.



Le Dodo, journal des élèves du lycée M. Berthelot de Saint Maur (94) mobilisé·es pour Veronika et sa mère victimes d'une OQTF, s'est livré à une comparaison pertinente. «*Délit de solidarité : 5 ans d'emprisonnement. Atteinte sexuelle sur mineur de moins de 15 ans : 5 ans d'emprisonnement. Violence conjugale physique et morale : 3 ans d'emprisonnement. Peine de prison reçue par J. Cahuzac pour blanchiment d'argent et fraude fiscale : 3 ans d'emprisonnement. Belle ironie pour le pays des droits de l'Homme !*»<sup>2</sup>.

En fait le délit, c'est la solidarité humaine ou toute forme d'assistance à personne en danger, dès lors qu'il s'agit de migrant·e. Ainsi que plusieurs structures CGT, dont la FERC, de nombreuses organisations ont signé l'appel publié par Politis : Nous soutenons les 3 de Briançon, oui à l'asile, non à la loi Collomb : «*Devant une telle répression et atteinte à la conscience humaine nous sommes et nous nous sentons tous des montagnards, nous accompagnons depuis des siècles ceux qui doivent impérativement traverser la frontière pour se mettre à l'abri, protéger leur vie et leur liberté. Les montagnes par leurs innombrables sentiers nous aident. Nous continuerons à le faire. Nous revendiquons notre aide comme légitime. Nous déclarons illégitime la loi qui nous incrimine, parce que contraire à la fraternité et au devoir universel des hommes au secours d'autres hommes en détresse*».

Saluons la Marche citoyenne et solidaire qui rallie, du 1<sup>er</sup> mai au 7 juillet 2018, Vintimille à Douvres. À son passage, l'occasion est offerte de manifester sa solidarité par des actions d'accueil<sup>3</sup>. Syndicalistes, militant·es d'associations ou simples citoyen·nes, nous sommes tou·tes des délinquant·es de la solidarité agissant en «*bande organisée*».

Pablo KRASNOPOLSKY

1- Jugement le 31 mai à Gap.

2- [http://www.cgt-education94.org/IMG/pdf/j\\_accuse.pdf](http://www.cgt-education94.org/IMG/pdf/j_accuse.pdf) Devant la mobilisation lycéenne, le préfet a annulé l'OQTF de la maman de Veronika.

3- étapes et calendrier : <https://www.laubergedesmigrants.fr/fr/la-marche-citoyenne/>



## Sylviane Laporte Fray, CPE

### Quel est ton parcours professionnel ?

J'ai été longtemps précaire, me baladant avec une maîtrise d'histoire qui n'ouvrait pas énormément de portes. J'ai multiplié les boulots précaires puis devant financer mes études, j'ai débuté comme AED en internat. Je suis ensuite partie en Irlande où je souhaitais entrer en contact avec les luttes contre l'impérialisme. À mon retour, j'ai passé le concours en parallèle d'un master MEEF. Après une année de stage chez moi, j'ai découvert la réalité du déracinement forcé.

### Ton parcours syndical ?

J'ai commencé par un parcours politique au sein de la Jeunesse communiste 64 où nous étions un grand nombre à débiter à l'université. J'ai eu la chance d'étudier dans une faculté qui avait un véritable syndicalisme de lutte. J'ai donc rejoint Solidarité Étudiante qui deviendra la FSE. Seul syndicat combatif et révolutionnaire lors des mouvements contre le CPE, c'est grâce à cette organisation que j'ai développé ma culture de la lutte hors de toute logique de pouvoir. Parallèlement aux luttes étudiantes, nous militions avec les organisations indépendantistes basques et occitanes sur les questions du droit des peuples à l'autodétermination. Après mes années d'étudiante, j'ai eu du mal à retrouver une structure où je me sentais de militer. C'est en rencontrant les camarades de Versailles que j'ai renoué avec la lutte dans une organisation syndicale.

### Quel regard particulier ta position de CPE syndiquée à la CGT te permet-elle de porter sur la situation de l'Éducation Nationale ?

Par définition, les CPE sont au croisement de nombreux corps ce qui nous permet de travailler et d'observer l'ensemble des situations d'un établissement. On voit la réalité du quotidien où on demande plus avec des moyens en baisse constante. La situation est dramatique dans nos établissements et on ne peut que constater la persistance des rapports corporatistes. Peu de considération envers les précaires, SAENES, ADJAENES.

### Quelles sont les difficultés particulières auxquelles sont confrontés les CPE ?

L'isolement des collègues est extrêmement fort. Les CPE, qui croient encore en leur travail et qui refusent de basculer du côté obscur de la force se sentent souvent abandonnés par le corps enseignant qui connaît rarement nos missions. La médiocrité de la formation CPE, les pressions internes à l'établissement rendent le quotidien extrêmement difficile. La souffrance au travail liée à une pression managériale de plus en plus marquée est une réalité dans notre corps qui a donné lieu à la tenue d'un groupe de travail sur les risques psychosociaux dans notre académie.

### Quelles revendications spécifiques des CPE portes-tu ?

Celle d'un recrutement massif bien évidemment à la hauteur des missions qui nous sont données. Je milite également pour le retrait du terme «loyauté» brimant littéralement notre travail et pour les 32h de travail incluant la récupération des heures supplémentaires faites. Enfin, un retour aux analyses de pratiques est nécessaire afin d'accompagner les CPE dans leur quotidien.

*Entretien réalisé par Pauline SCHNEGG*

## Des retraité·es attaqué·es !

La conférence de la Section Nationale des Retraité·es s'est tenue à Dourdan. 55 camarades ont réussi à rejoindre Dourdan lors de la belle grève des cheminot·es.

La conférence nationale du Cap d'Agde, en mai 2015 s'était achevée par une déclaration contre la politique de Hollande qui déjà était très défavorable aux retraité·es : augmentation de la TVA, non-revalorisation des retraites et austérité croissante pour les services publics tant utiles aux besoins des retraité·es etc.

**Avec Macron, nous sommes attaqués, que dis-je, dépouillés.**

Il avait annoncé la couleur, ses premières décisions l'ont confirmée : casse du code du travail et augmentation de 25% de la CSG qui fait mal au pouvoir d'achat des retraité·es.

Macron est bien le président qui prend aux pauvres pour donner aux riches. Comme le montre la suppression de l'ISF.

### Les retraité·es sont mobilisé·es !

**Pourtant, l'argent ne manque pas, les moyens sont là.** Comme le souligne la conférence dans son appel, jamais la concentration de richesses entre les mains de quelques-un·es n'a été aussi importante et ne cesse de s'accroître ainsi que le révèle le rapport d'Oxfam France.

La part des bénéfices réservée aux détenteur·trices des titres des principales sociétés françaises a doublé en quinze ans passant de 30% à plus de 67%. Un pillage, qui ne laisse que des miettes à l'investissement et aux salarié·es.

L'intervention de Janine Emeyriat, sur la situation sociale et internationale, a ouvert un large débat avec beaucoup d'échanges, qui nous a permis de construire et adopter des appels et soutiens :

**sur la situation générale** : «*Toutes et tous concerné·es*»  
**sur la situation internationale** et la paix dans le monde : «*Oui à la paix, Non aux crimes de guerre, respect du droit d'asile*».

**un texte de soutien aux étudiant·es contre la loi ORE**  
**un texte de soutien aux cheminot·es.**

**Sans oublier une collecte de 820 euros pour aider les cheminot·es en lutte.**

Un camarade, Gérard Rodriguez, spécialiste des retraites à la Confédération, a fait un long exposé très détaillé sur les différents types de retraites (les avantages, les inconvénients...) et nous a informé·es également de la volonté du gouvernement de poursuivre et d'amplifier la mise à mal de tout notre système de retraite, concernant notamment le financement.

Le débat qui a suivi nous a montré qu'il était urgent d'informer et d'organiser actif·ves, retraité·es, tous régimes confondus, pour faire face à ces nouvelles attaques.

Les retraité·es ont clairement affirmé leur opposition aux mesures gouvernementales et appellent à soutenir massivement les manifestations en cours : bien sûr notre participation au 22 mai pour la Fonction publique, mais aussi le 26 mai, événement inédit rassemblant plus de 50 organisations politiques, syndicales et citoyennes et le 14 juin pour une nouvelle manifestation des retraité·es.

**Une nouvelle commission exécutive a été élue.** Celle-ci voit partir 13 camarades dont le secrétaire général et le secrétaire administrateur.

La nouvelle commission exécutive élue comprend 34 membres qui ont élu à l'unanimité un nouveau secrétaire général : Dominique Hippolyte, et un secrétaire administrateur : Alain Bariaud.

Une commission de contrôle financier a également été élue, le responsable est Christian Tabaglio.

Le nouveau bureau est composé de 11 membres : Alain Bariaud, Myrielle Boucheta, Maurice Chauvin, Dominique Ciudad, Claudine Dupays, Janine Emeyriat, Pierre Goirand, Dominique Hippolyte, Michel Manauta, Anne Marie Martin Carmagnac, Christian Tabaglio.

Actif·ves et retraité·es, nos revendications doivent être affirmées car elles sont légitimes. **Agir ensemble est impératif.**

Renforcer notre section nationale des retraité·es est capital. Nous nous adressons aux SDEN afin d'aider à notre renforcement. **Ensemble, prenons toutes les initiatives pour favoriser la continuité syndicale.**

Pierre GOIRAND



## ... comme « **diplôme professionnel** »

**D**u grec ancien diploma signifiant «*plié en deux*» le diplôme est un acte écrit émanant généralement d'une autorité souveraine ou d'un organisme officiel, conférant ou attestant d'un droit, d'un titre, d'un honneur ou d'un grade universitaire.

Dans un sens plus moderne, le diplôme est le titre ou le grade attestant des connaissances ou des aptitudes souvent nécessaires pour exercer une profession. C'est le cas des diplômes professionnels délivrés par le Ministère de l'Éducation nationale qui certifient un niveau de connaissances générales et professionnelles acquis soit après des études et un examen réussi ou, depuis 2002, par équivalence dans le cadre de la reconnaissance des acquis de l'expérience.

**La loi de 1942, a confié à l'Éducation nationale, le monopole de la délivrance des titres et diplômes professionnels correspondant à l'enseignement du second degré.**

C'est ainsi que CAP, BEP, Bac, licence sont des diplômes nationaux validés par l'État qui en garantit la qualité. Traditionnellement indice d'une qualification à venir sur le marché du travail par l'acquisition d'un niveau de connaissances, ils constituent un ensemble composite de «certifications regroupées dans un registre commun : le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) mis en place en 2002 et tenu par la Commission nationale de la certification professionnelle (service dépendant du ministre chargé de la formation professionnelle), qui leur attribue un niveau gradué de V à I dans la classification interministérielle des qualifications professionnelles de 1969.

### **Niveau de qualification : niveau de salaire de base**

À chaque grand niveau de qualification doit correspondre un niveau de salaire de base minimum inscrit dans les grilles de classification des conventions collectives.

#### **Une dégradation plus qu'inquiétante.**

Depuis la loi de 2002 et la transcription des référentiels en blocs de compétences, le diplôme a de plus en plus tendance à certifier des compétences et des connaissances plutôt qu'un cursus de formation.

Or quelle qu'en soit la voie d'accès (FI, FC ou VAE), les diplômes professionnels et les titres doivent garder une valeur nationale et être garants d'une formation de qualité, reconnue et certifiée sur l'ensemble du territoire.

Le patronat qui prône l'employabilité et l'adaptation de la formation aux besoins économiques immédiats remet en cause le lien diplôme et reconnaissance de la qualification dans les conventions collectives dans le seul but de faire baisser les salaires.

Il est soutenu par le gouvernement qui dans la loi «*pour la liberté de choisir son avenir professionnel*» non seulement remet en cause l'inscription «*de droit*» de tous les diplômes professionnels délivrés par l'Éducation Nationale mais les contraint à demander leur homologation tous les 5 ans à France compétences qui se substituera à la CNCP inscrite dans le code de l'Éducation.

Sortant de la logique qui visait l'acquisition d'une qualification complète comportant les bases de savoir permettant d'accompagner les personnes tout au long de la vie, les diplômes sont directement menacés par les certificats de qualification professionnelle délivrés par les branches.

Catherine PRINZ



la  
cgt

ÉDUC'  
ACTION



## **Réforme de la voie pro du lycée : la loi du marché !**

Dégradation des conditions de travail des personnels et des conditions d'étude des élèves. Une voie uniquement tournée vers l'insertion professionnelle, sous contrôle des branches professionnelles. Une sous-formation pour un tiers de la jeunesse scolarisée dans cette voie avec la baisse des heures d'enseignements disciplinaires et l'appauvrissement annoncé des contenus.